



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Que lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Adalbert qui se tiendra à huis clos et par conférence téléphonique le mardi 15 décembre 2020, à 19h00, les membres de ce conseil :

- Adopteront le budget pour l'année 2021 et le plan triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

Toute personne intéressée pourra par la suite transmettre aux bureaux de la Municipalités ses questions et/ou commentaires sur ces sujets, par écrit, suivant les modalités et dans les délais qui seront communiqués à l'avis qui sera rendu public ultérieurement, notamment sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Adalbert ce 7^e jour de décembre deux mille vingt.

Signé : Magguy Mathault, dg. st.
Magguy, Mathault, dir. gén., et sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Magguy Mathault, résidant à Saint-Adalbert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h00 et 16h00, le 7^e jour de décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour de décembre deux mille vingt.

Signé : Magguy Mathault, dg. st.
Magguy, Mathault, dir. gén., et sec.-très.